



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 100 f) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable :
application des décisions de la Conférence mondiale
sur le développement durable des petits États insulaires
en développement

Lettre datée du 26 septembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le communiqué du troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS comme document officiel de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 100 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent et Président de l'Alliance
des petits États insulaires
(*Signé*) Tuiloma Neroni **Slade**

Annexe

Communiqué du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires, publié au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 1999

1. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)* se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 1999. La réunion a été présidée par M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et Ministre des finances de l'État indépendant du Samoa, et a rassemblé les personnalités suivantes : M. Leo A. Falcam, Président des États fédérés de Micronésie; M. Carlos Veiga, Premier Ministre de la République du Cap-Vert; M. Denzil Douglas, Premier Ministre de Saint-Kitts-et-Nevis; M. Tommy Remenegasau Jr., Vice-Président de la République de Palaos; M. Billie Miller, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Barbade; M. John Briceno, Vice-Premier Ministre de Belize; et M. Seymour Mullings, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque.

2. Ont également participé à la réunion les chefs de délégation suivants des États membres de l'AOSIS : M. Souef El Amine Mohamed, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale islamique des Comores; M. Rosa Elena Simeon Negrin, Ministre de la science, de la technologie et de l'environnement de Cuba; M. Clement Rohee, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana, Président du Groupe des 77; M. Ismail Shafeeu, Ministre de l'intérieur, de l'habitat et de l'environnement de la République des Maldives; M. Joe Borg, Ministre des affaires étrangères de Malte; M. George W. Odlum, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie; M. S. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour; M. Erroll G. Snijders, Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname; Mme Hilda Kari, Députée,

Ministre des forêts, de l'environnement et de la conservation des Îles Salomon; M. Clement Leo, Ministre délégué aux affaires étrangères de la République de Vanuatu; M. Tu'a Taumoepeau Tupou, Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume de Tonga; M. Patrick Albert Lewis, Ambassadeur, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Vice-Président de l'AOSIS; M. Maurice E. Moore, J. P., Ambassadeur, Représentant permanent du Commonwealth des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Simon Paul Richards, Ambassadeur, Représentant permanent du Commonwealth de la Dominique auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Amraiya Naidu, Ambassadeur, Représentant permanent de la République des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Lamuel A. Stanislaus, Ambassadeur, Représentant permanent de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Pierre Lelong, Ambassadeur, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Jackeo A. Relang, Ambassadeur, Représentant permanent des Îles Marshall auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Anund Priyay Neewoor, Ambassadeur, Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Peter D. Donigi, CBE, Ambassadeur, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. George Winston McKenzie, Ambassadeur, Représentant permanent de Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies; M. Enele S. Sopoaga, Haut Commissaire de Tuvalu auprès de la République des Fidji et Représentant permanent auprès du Forum du Pacifique Sud; M. Agiz T. Loizou, Premier Secrétaire, Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies. A pris part à la réunion en qualité d'observateur M. Carlyle Corbin Jr., Ministre des affaires étrangères des Îles Vierges américaines.

3. Les observateurs spéciaux suivants ont également pris part à la réunion : M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'ONU; et M. Richard Jolly, Conseiller spécial de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Parmi les autres participants, on comptait : M. Edwin Carrington, Secré-

* Les États membres de l'Alliance des petits États insulaires sont les suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cap-Vert, Chypre, Comores, Cuba, Dominique, Fidji, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Maldives, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Seychelles, Singapour, Suriname, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu. Les pays suivants ont un statut d'observateur : Samoa américaines, Guam, Antilles néerlandaises, Îles Vierges américaines.

taire général de la Communauté des Caraïbes; M. Gerald Miles, chef de la gestion et de la planification de l'environnement, Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud; M. Wayne Tamangaro King, chef de projet, Programme d'assistance à la gestion des changements climatiques dans les îles du Pacifique, Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud; M. Russel Howorth, chef de projet, Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées; Mme Fay Durrant, Directeur de l'Association des États des Caraïbes; M. Nichol Gabriel, Représentant du Secrétariat du Commonwealth; M. Taholo Kami, Directeur, Small Island Developing States Network (Réseau des petits États insulaires en développement); M. Lino Briguglio, professeur à l'Université de Malte; et M. Lelei LeLaulu, Vice-Président, Conseil d'administration de Counterpart International.

4. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont rappelé que, cinq années auparavant, à la Barbade, les petits États insulaires en développement et la communauté internationale avaient évoqué la nécessité de faire comprendre aux peuples du monde les possibilités illimitées de développement qui s'offraient à eux s'ils acceptaient de travailler en partenariat et dans l'optique d'un idéal commun. Il avait alors été convenu que le développement durable des nations insulaires était à la fois essentiel et réalisable. Ils ont souligné le fait que le Programme d'action en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement avait été la première démarche positive et concrète visant à constituer une coalition mondiale en vue de réaliser le développement durable.

5. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont réaffirmé que les petits États insulaires en développement étaient profondément acquis aux principes et aux buts du Programme d'action. Ils ont cependant relevé que, si les réunions de Rio de Janeiro et de la Barbade avaient permis de prendre conscience de la situation particulière des petits États insulaires en développement, la communauté internationale n'intervenait guère pour aider ces États à surmonter leurs problèmes.

6. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS se sont félicités de l'organisation de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui devait se réunir les 27 et 28 septembre 1999, au Siège de l'ONU, pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action. Ils ont souligné que la session extraordinaire revêtait un caractère d'actualité et une importance fondamentale.

7. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont constaté avec préoccupation que la communauté internatio-

nale n'avait pas dégagé des ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et supplémentaires pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action. Ils se sont par ailleurs inquiétés du recul général de l'assistance financière octroyée à des conditions de faveur aux petits États insulaires en développement, et notamment de la baisse de l'aide publique au développement. Ils ont rappelé que l'engagement que la communauté internationale avait pris à la Barbade d'aider les petits États insulaires en développement se fondait sur le constat que cette démarche commune était essentielle à la mise en application effective du Programme d'action. Ils ont donc invité la communauté internationale à allouer des ressources en vue de la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action. Ils ont également exhorté les pays développés à accroître leur aide publique au développement afin de l'amener au niveau de 0,7 % de leur produit national brut, comme le préconise l'Organisation des Nations Unies.

8. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont donc souligné que la communauté internationale se devait de concourir à la mise en oeuvre des stratégies de développement des petits États insulaires en développement, notamment en aidant ces États à explorer et à utiliser durablement leurs ressources naturelles limitées, particulièrement dans les domaines des énergies renouvelables, du développement touristique durable, de l'agriculture et des pêches, des ressources côtières et marines, des ressources en eau douce et des ressources nécessaires à la conservation de la biodiversité.

9. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont rappelé que, lors d'une conférence de donateurs tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en février 1999, les petits États insulaires en développement avaient soumis plus de 300 propositions de projets à mettre en oeuvre dans le cadre du Programme d'action. Notant que ces projets étaient encore en attente de financement, ils ont exhorté la communauté des donateurs à mettre à disposition les ressources nécessaires, conformément aux paragraphes 91 à 95 du Programme d'action.

10. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont également constaté avec préoccupation que le rythme et les conditions de la mondialisation et de la libéralisation du commerce avaient gravement éprouvé les économies des petits États insulaires en développement, compromettant ainsi les efforts qu'ils déployaient pour réaliser le développement durable. Face au nouvel ordre économique mondial, ils se sont particulièrement inquiétés de la marginalisation qui menaçait gravement leurs économies dans les domaines du commerce, des investissements, des produits de base et des marchés de capitaux, en dépit des program-

mes de réforme engagés à l'échelon national en vue de faciliter l'intégration au sein de l'économie internationale. Ils ont souligné les effets très néfastes que l'érosion des préférences commerciales exerçait sur les économies des petits États insulaires en développement et ont réaffirmé que la communauté internationale se devait de se pencher sur les limitations et les faiblesses des économies de ces États et qu'il fallait, pour ce faire, garantir leur accès aux marchés et leur assurer un traitement spécial et différencié au sein du système du commerce international. À cet égard, ils se sont félicités des progrès accomplis dans la mise au point d'un indice de vulnérabilité qui devrait constituer l'un des critères d'application du traitement spécial et différencié, en matière de commerce, pour les petits États insulaires en développement, et d'octroi d'un régime de faveur en matière financière et monétaire. Ils ont également réaffirmé qu'il importait de faire participer pleinement les petits États insulaires en développement à toutes les instances internationales pertinentes, notamment les organismes de commerce multilatéral et les institutions financières et monétaires, et ont exhorté la communauté internationale à assister les petits États insulaires en développement dans ce domaine.

11. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont réaffirmé la responsabilité qu'ils assumaient en tant que gardiens de vastes espaces océaniques et ont souligné leur volonté d'assurer une meilleure protection des ressources et des écosystèmes marins. Ils ont exhorté le système des Nations Unies à adopter une démarche mieux orientée et plus cohérente dans le traitement des questions relatives aux océans et au droit de la mer. Ils se sont déclarés préoccupés par la poursuite de l'utilisation des filets dérivants et ont invité la communauté internationale à interdire l'utilisation, la fabrication et la vente des filets dérivants et à se pencher sur le problème des pratiques de pêche non viables. Ils se sont engagés à continuer de coopérer à la mise au point de codes maritimes internationaux, notamment en ce qui concerne le développement et la gestion durables des ressources de la mer. Ils se sont par ailleurs associés à la décision des pays de la grande région des Caraïbes de faire de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

12. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont souligné que la question du changement climatique demeurerait au centre des préoccupations des petits États insulaires en développement. Ils ont constaté avec préoccupation que les conséquences d'un changement climatique incontrôlé, déjà perceptibles dans toutes les régions, seraient catastrophiques pour ces États et feraient peser une lourde menace sur le bien-être et la survie même des communautés

insulaires. Le changement climatique compromettrait davantage encore les efforts que déployaient les petits États insulaires en développement pour réaliser le développement durable. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont, par conséquent, déclaré que la communauté internationale devait accorder un rang de priorité plus élevé aux problèmes du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau de la mer. Ils ont souligné que les pays développés devaient renforcer et accélérer les dispositions qu'ils prenaient pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils ont également souligné la nécessité de mettre à la disposition des petits États insulaires en développement une assistance internationale supplémentaire pour leur permettre de planifier leur adaptation à long terme aux effets du changement climatique. Ils ont noté que le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituait un pas dans la bonne direction mais que, jusque-là, seuls les petits États insulaires en développement avaient ratifié le Protocole. Ils ont donc exhorté les parties visées à l'annexe I de la Convention à ratifier sans plus attendre le Protocole de Kyoto. Ils se sont également engagés à poursuivre la coopération, par le biais du partage des informations et de la consultation au sein des instances pertinentes, en vue de rechercher et de promouvoir des solutions qui leur permettent de s'adapter aux changements climatiques.

13. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS se sont déclarés préoccupés par la multiplication et l'intensification des catastrophes naturelles et leurs conséquences dramatiques pour les communautés des petits États insulaires en développement. Ils ont invité la communauté internationale à prêter leur concours aux initiatives et aux mécanismes visant à renforcer les capacités régionales et nationales en matière de prévention des catastrophes, d'atténuation des effets des catastrophes et de relèvement, l'accent devant être mis sur l'alerte précoce. Ils ont souligné qu'il importait de mettre en place un cadre international d'assistance en vue de l'organisation des interventions en cas de catastrophe et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, et se sont félicités des progrès accomplis dans le domaine des arrangements de coopération mis en place dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

14. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont également réaffirmé leur opposition au transport des substances dangereuses et des matières nucléaires à travers la zone économique exclusive des petits États insulaires en développement, et ont rappelé que le droit de décréter cette interdiction était officiellement inscrit dans le Programme

d'action. Ils sont convenus de la nécessité d'engager des initiatives, dans le cadre de l'ordre juridique international, pour défendre officiellement ce droit. Ils ont exhorté la communauté internationale à faire appliquer avec plus de détermination le principe de la responsabilité des États et à veiller à ce que l'environnement des petits États insulaires en développement soit protégé de la menace de ces substances et de ces matières. Ils ont également affirmé que la communauté internationale et le système des Nations Unies assumaient une responsabilité particulière vis-à-vis des populations des petits États insulaires en développement qui continuaient de ressentir les conséquences néfastes des programmes d'essais nucléaires, et qu'ils devaient apporter à ces populations une assistance appropriée en vue du nettoyage, de l'élimination ou du confinement des contaminants radioactifs, ainsi que d'autres mesures destinées à rétablir la sécurité, la productivité et le bien-être de ces populations.

15. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont souligné la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures d'aide aux petits États insulaires en développement, notamment dans les domaines relevant des plans nationaux de développement durable. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale se devait d'aider davantage les petits États insulaires en développement dans ce domaine. Ils sont convenus que le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) pouvait jouer un rôle précieux dans le domaine du renforcement des capacités, en particulier par le biais de ses programmes de formation via l'Internet et grâce aux possibilités qu'il offrait dans le sens d'un renforcement de la communication et de la coopération technique entre les États concernés. Ils ont également préconisé le renforcement du Groupe des petits États insulaires en développement au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Ils ont demandé la désignation de centres de coordination pour les petits États insulaires en développement dans tous les organismes des Nations Unies.

16. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont noté que le répertoire des experts des petits États insulaires en développement publié par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devait être mis à jour d'urgence et ont demandé qu'il soit accessible en ligne pour en faciliter la consultation. Ils ont également souligné que le système des Nations Unies devait améliorer la collecte des données concernant la mise en œuvre du Programme d'action. Ces données devraient porter notamment sur les politiques et stratégies nationales de développement durable et comprendre des indicateurs

quantifiables et vérifiables. Ils ont vivement recommandé que le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales soit étoffé et chargé de faciliter et de coordonner l'exécution du Programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

17. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont exprimé leur gratitude aux membres de l'Alliance pour les efforts qu'il déployaient pour le compte des États membres. Ils ont remercié le Président et les nombreux responsables qui avaient travaillé sans relâche pour réaliser les objectifs de l'AOSIS dans le cadre de nombreuses négociations internationales. Ils ont également exprimé leur gratitude aux États membres qui avaient accueilli des réunions d'experts et des ateliers. Ils ont encouragé la poursuite de la coopération entre États membres de l'AOSIS et une plus large participation de ceux-ci aux réunions et ateliers organisés dans les régions de l'Alliance, notamment dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, de l'énergie, du droit international, de la recherche océanique, de la gestion des zones côtières, du tourisme et de la gestion des ressources.

18. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS sont convenus de se concerter, lors de prochaines rencontres, sur l'orientation de leur action et sur la situation de l'Alliance, afin de garantir que l'AOSIS demeure un forum voué à la promotion des intérêts communs de ses États membres et au renforcement de la coopération entre ces États.

19. Les chefs d'État et de gouvernement de l'AOSIS ont exprimé l'espoir que la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale favoriserait un renforcement de la participation de la communauté internationale à la mise en œuvre du Programme d'action et qu'elle aboutirait à un accord sur la stratégie la plus efficace à mettre en œuvre pour réaliser le développement durable dans les petits États insulaires en développement. Cet accord devrait faire ressortir la nécessité d'une évaluation et d'un suivi constants, en prélude à un examen global du Programme d'action prévu pour 2004.